



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 219 203 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
03.07.2002 Bulletin 2002/27

(51) Int Cl.7: **A45F 3/04**

(21) Numéro de dépôt: **01410162.0**

(22) Date de dépôt: **19.12.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Cecchinel, Walter**
74290 Veyrier du Lac (FR)

(74) Mandataire: **Gasquet, Denis**
CABINET GASQUET,
Les Pléiades 24C,
Park-Nord Annecy
74370 Metz Tassy (FR)

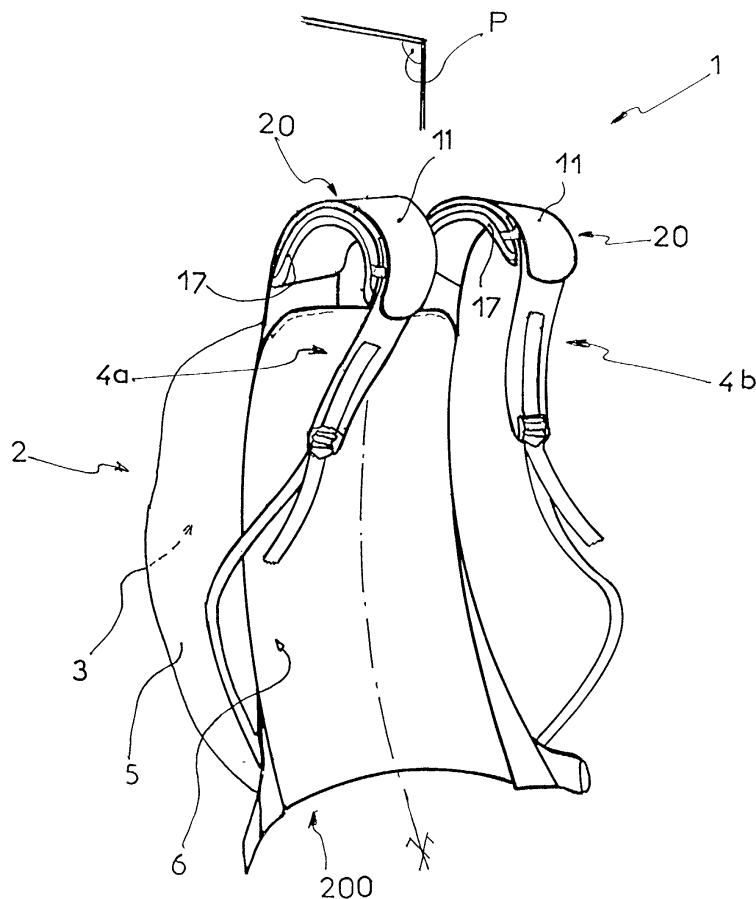
(30) Priorité: **26.12.2000 FR 0017036**

(71) Demandeur: **SKIS ROSSIGNOL SA**
38500 Voiron (FR)

(54) **Système de portage pour sac à dos**

(57) Sac à dos (1) du type comprenant des bretelles de portage (4,4a,4b), caractérisé en ce qu'elles comprennent un système de réglage en longueur (20) disposé au niveau de l'appui sur les épaules de l'utilisateur

FIG 1



EP 1 219 203 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un sac du type sac à dos et plus particulièrement son système de portage constitué par deux bretelles.

[0002] Les randonneurs et les alpinistes ou tout simplement les promeneurs utilisent généralement des sacs à dos pour porter le matériel qui leur est nécessaire. Ce type de sac, porté à l'aide de deux bretelles passant sur les épaules de l'utilisateur, est très largement répandu car très pratique surtout parce qu'il permet à celui qui le porte d'avoir les mains libres.

[0003] Les constructeurs se sont, bien entendu, efforcés de concevoir des sacs de plus en plus confortables, pratiques, légers, esthétiques et fonctionnels. Ils ont, notamment dans les sacs à dos que l'on trouve dans le commerce, amélioré le confort du portage en proposant des réglages de la longueur des bretelles.

[0004] Toutefois, aucun sac connu ne donne entièrement satisfaction, surtout en ce qui concerne le confort et l'efficacité de l'appui des bretelles de portage sur les épaules de l'utilisateur. Pour améliorer le portage, certains sacs actuels comportent une sangle supérieure indépendante de la bretelle qui permet de tirer vers le haut la bretelle à laquelle elle est reliée. Ce type de dispositif qui est, par exemple, divulgué dans le brevet français 2 377 783, ne donne néanmoins pas satisfaction car il donne en fait sur la bretelle une traction désagréable pour le porteur.

[0005] La présente invention propose un perfectionnement apportant au portage de sac sur dos un confort amélioré grâce à la possibilité qu'offre le dispositif de pouvoir régler la longueur des bretelles.

[0006] Ainsi, le sac à dos de l'invention est du type comprenant des bretelles de portage, et est caractérisé en ce qu'elles comprennent un système de réglage en longueur disposé au niveau de l'appui sur les épaules de l'utilisateur.

[0007] Selon une caractéristique complémentaire, la ou les bretelles sont constituées par un élément supérieur de bretelle et un élément principal de bretelle indépendant dudit élément supérieur de bretelle, tandis que le système de réglage en longueur est constitué par la coopération amovible et réglable entre l'élément supérieur de bretelle et l'élément principal de bretelle.

[0008] Dans un mode d'exécution préféré, l'élément supérieur de bretelle est constitué par une portion de sangle inférieure à laquelle est fixé un rabat mobile, tandis que l'extrémité supérieure de l'élément principal de bretelle est engagée entre la portion de sangle inférieure et le rabat pour y être retenue par des moyens de fixation amovibles et réglables.

[0009] Selon des caractéristiques complémentaires, les moyens de fixation sont constitués par des bandes textiles agrippantes du type commercialisé sous la Marque déposée «Velcro» constituant une attache rapide, formée par une première bande agrippante du type à velours, fixée à l'une des pièces et destinée à coopérer

avec une deuxième bande agrippante du type à crochets, tandis que les bretelles comprennent des moyens de visualisation du réglage en longueur.

[0010] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention se dégageront de la description qui va suivre en regard des dessins annexés qui ne sont donnés qu'à titre d'exemples non limitatifs.

[0011] La figure 1 est une vue en perspective d'ensemble d'un mode d'exécution du sac selon l'invention.

[0012] Les figures 2a, 2b, 2c sont des vues en perspective d'une bretelle selon un mode d'exécution et dans trois positions successives.

[0013] La figure 2a est une vue illustrant le réglage avec serrage maximal.

[0014] La figure 2b est une vue illustrant le réglage avec serrage moyen.

[0015] La figure 2c est une vue illustrant le réglage avec serrage minimal.

[0016] Les figures 3a, 3b, 3c illustrent, dans des vues latérales, le sac selon, respectivement, les positions de réglage des figures 2a, 2b, 2c.

[0017] La figure 4 est une vue schématique en coupe et à plus grande échelle illustrant le moyen de réglage de l'invention.

[0018] La figure 5 est une vue schématique illustrant un autre type de bretelles selon l'invention et notamment son élément supérieur.

[0019] L'article de bagagerie destiné à être porté par l'utilisateur est du type sac à dos portant la référence générale (1) de plan vertical (P) de symétrie générale. Il est constitué de façon connue par une enveloppe (2) formant une enceinte (3) destinée à recevoir le contenu du sac, ladite enveloppe comprenant des moyens de portage tels que deux bretelles de portage (4a, 4b) destinées à être passées sur les épaules de l'utilisateur.

[0020] L'enveloppe (2) est, par exemple, constituée par une paroi périphérique avant (5) et une paroi dorsale (6), ledit sac comprenant, par ailleurs, un fond et, par exemple, un rabat supérieur mobile permettant à l'utilisateur d'ouvrir et de fermer son sac.

[0021] Selon l'invention, les bretelles de portage (4a, 4b) comprennent un système de réglage supérieur en longueur (20) qui est disposé au niveau de l'appui sur les épaules de l'utilisateur, ledit réglage pouvant être fait de façon continue.

[0022] On décrira ci-après l'une des bretelles (4a) sous la référence globale (4) sachant que l'autre des bretelles (4b) est à l'identique.

[0023] Ainsi, la bretelle (4) est globalement constituée par une sangle large comprenant une portion supérieure ou élément supérieur de bretelle (7), et une portion avant (8) ou élément principal de bretelle.

[0024] Selon une caractéristique de l'invention, l'élément supérieur de bretelle (7) est un élément indépendant de l'élément principal de bretelle (8), lequel est fixé audit élément supérieur de bretelle (7) par des moyens de fixation amovibles et réglables.

[0025] On a compris de ce qui précède en référence

aux dessins que l'élément supérieur ou bretelle (7) est une partie de la bretelle (4) et est destiné à être disposé lors du portage directement en appui au moins sur les épaules du porteur.

[0026] L'élément principal de bretelle (8) est constitué par une sangle ou similaire dont l'extrémité supérieure (9) comprend une partie des moyens de fixation dudit élément principal à l'élément supérieur de bretelle.

[0027] L'élément supérieur de bretelle (7) est constitué par une portion de sangle inférieure (10) à laquelle est fixé un rabat mobile (11). Ainsi, l'extrémité arrière (12) du rabat (11), qui est constituée par une portion de sangle est fixée, par exemple, par couture à l'extrémité arrière (13) de la portion de sangle inférieure (10).

[0028] Pour fixer de façon amovible et réglable l'extrémité supérieure de l'élément principal de bretelle, il est prévu, d'une part, entre cet élément et le rabat, une première attache rapide (14) du type agrippante, et d'autre part, entre ce même élément et la portion de sangle inférieure, une autre deuxième attache rapide (15) du type agrippante.

[0029] Ainsi, l'extrémité supérieure (9) de l'élément principal de bretelle (8) peut être engagée entre la portion de sangle inférieure (10) et le rabat (11) pour y être retenue par des moyens de fixation qui sont, selon le mode préféré de réalisation, constitués par des bandes textiles agrippantes du type commercialisé sous la Marque déposée «Velcro», constituant une attache rapide formée par une première bande agrippante (14a, 15a), du type à velours, fixée à l'une des pièces et destinée à coopérer avec une deuxième bande agrippante (14b, 15b) du type à crochets. Il va de soi que tout autre moyen de fixation pourrait être utilisé comme, par exemple, des systèmes du type à pressions ou autres, tels que des boutons ou similaires.

[0030] Grâce à la fixation amovible et réglable, il est possible d'ouvrir le rabat (11) par arrachement de la première attache rapide (14), de libérer l'extrémité supérieure (9) de l'élément principal de bretelle (8) par arrachement de la deuxième attache rapide (15), puis de replacer dans une autre position relative l'extrémité supérieure (9) de l'élément principal de bretelle (8) sur la portion de sangle inférieure (10) et de refermer le rabat (11).

[0031] Par ailleurs, un passant (16) solidaire de la portion de sangle inférieure (10) peut être prévu pour former un arceau sous lequel peut être engagé l'élément principal de bretelle (8) tel que cela est illustré aux figures 2a, 2b, 2c.

[0032] De façon avantageuse, sous la portion de sangle inférieure (10), il est prévu un élément de confort (17) réalisé, par exemple, par une couche de mousse formant un patin d'appui, disposée dans la zone de contact de la bretelle avec les épaules de l'utilisateur. Cette zone d'appui et de contact correspond précisément à l'élément de confort (17) de l'élément supérieur de bretelle (7) dont la longueur est déterminée et indépendante de la position de réglage choisie par l'utilisateur.

[0033] On notera que l'élément supérieur de bretelle (7) est fixé à la partie supérieure dorsale (18) du sac proprement dit, tandis que l'extrémité libre (19) de l'élément principal de bretelle (8) est reliée directement ou indirectement à la partie basse dorsale (200) du sac.

[0034] Ajoutons que chacune des bretelles comprend des moyens de visualisation des réglages constitués par une bande (21) comprenant des marquages (22) comme, par exemple, des repères chiffrés ou des lettres ou des couleurs ou tout autre repère.

[0035] On a compris que le fait de placer l'élément supérieur de bretelle (7) dans une zone où traditionnellement la bretelle est large permet, d'une part, l'utilisation d'un élément de confort (17) suffisamment large assurant ainsi un confort optimal et, d'autre part, d'utiliser des moyens de fixation des deux éléments de bretelle du type à bandes agrippantes qui, de ce fait, peuvent avoir une surface d'accrochage importante, assurant ainsi une retenue de l'élément inférieur de bretelle avec un maximum de fiabilité et de sécurité.

[0036] Notons que l'élément supérieur de bretelle (7) constitue l'un des éléments techniques du sac, assurant à la fois le confort de portage et le réglage de bretelles.

[0037] Notons aussi que le dispositif de l'invention peut être utilisé sur tout type de bretelles comme, par exemple, les bretelles représentées sur les figures, ainsi que des bretelles du type harnais telles qu'illustrées schématiquement à la figure 5.

[0038] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés à titre d'exemples, mais elle comprend aussi tous les équivalents techniques ainsi que leurs combinaisons.

Revendications

1. Sac à dos (1) du type comprenant des bretelles de portage (4, 4a, 4b), **caractérisé en ce qu'elles** comprennent un système de réglage en longueur disposé au niveau de l'appui sur les épaules de l'utilisateur.
2. Sac à dos (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la ou les bretelles (4a, 4b) sont constituées par un élément supérieur (7) de bretelle et un élément principal de bretelle (8) indépendant dudit élément supérieur de bretelle, tandis que le système de réglage en longueur est constitué par la coopération amovible et réglable entre l'élément supérieur de bretelle (7) et l'élément principal de bretelle (8).
3. Sac à dos (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'élément supérieur (7) de bretelle est constitué par une portion de sangle inférieure (10) à laquelle est fixé un rabat mobile (11), tandis que l'extrémité supérieure (9) de l'élément principal de bretelle (8) est engagée entre la portion de sangle

inférieure (10) et le rabat (11) pour y être retenue par des moyens de fixation amovibles et réglables.

4. Sac à dos (1) selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** les moyens de fixation sont constitués par des bandes textiles agrippantes du type commercialisé sous la Marque déposée «Velcro» constituant une attache rapide formée par une première bande agrippante du type à velours, fixée à l'une des pièces et destinée à coopérer avec une deuxième bande agrippante du type à crochets.
5. Sac à dos (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les bretelles comprennent des moyens de visualisation du réglage en longueur.

20

25

30

35

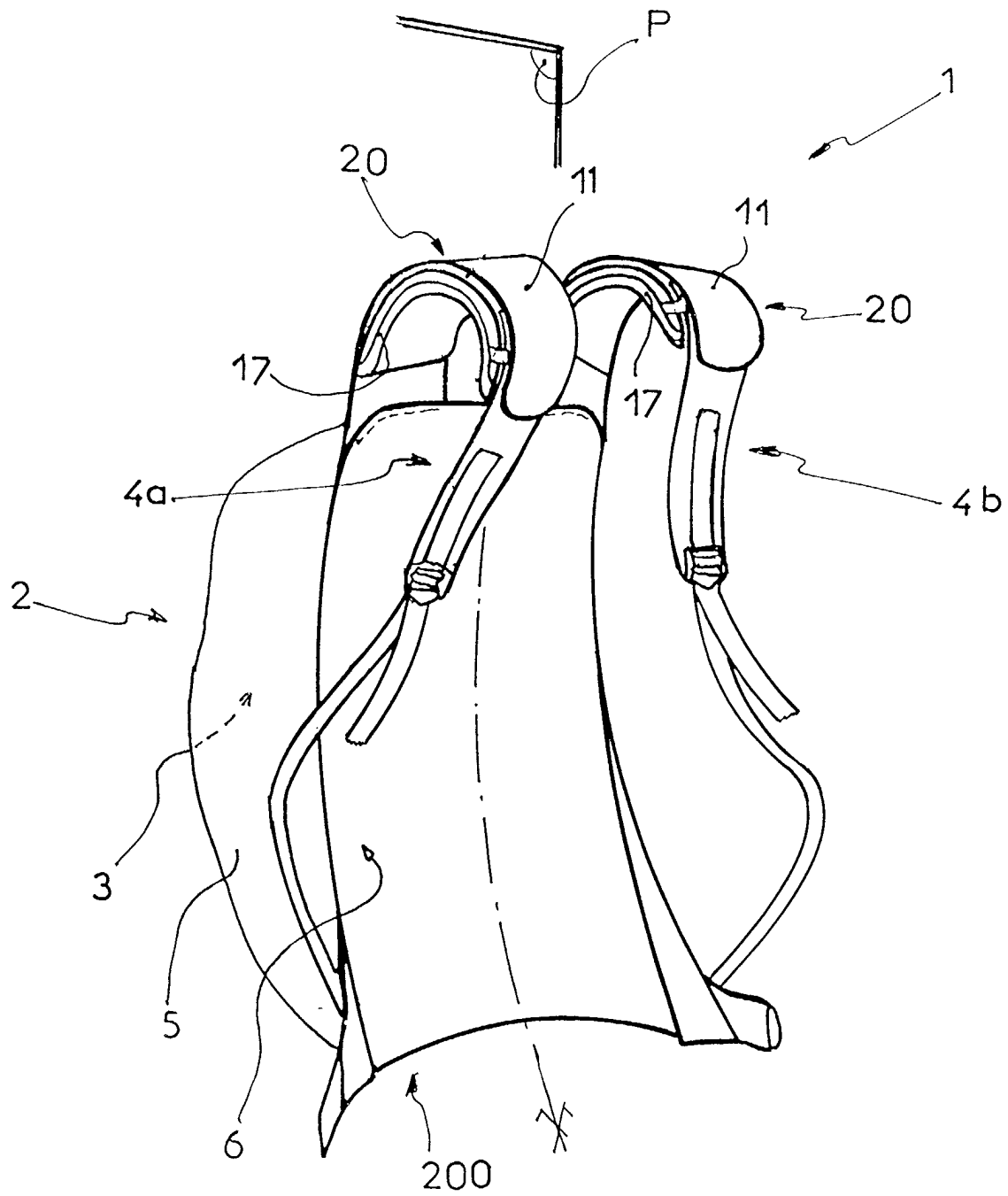
40

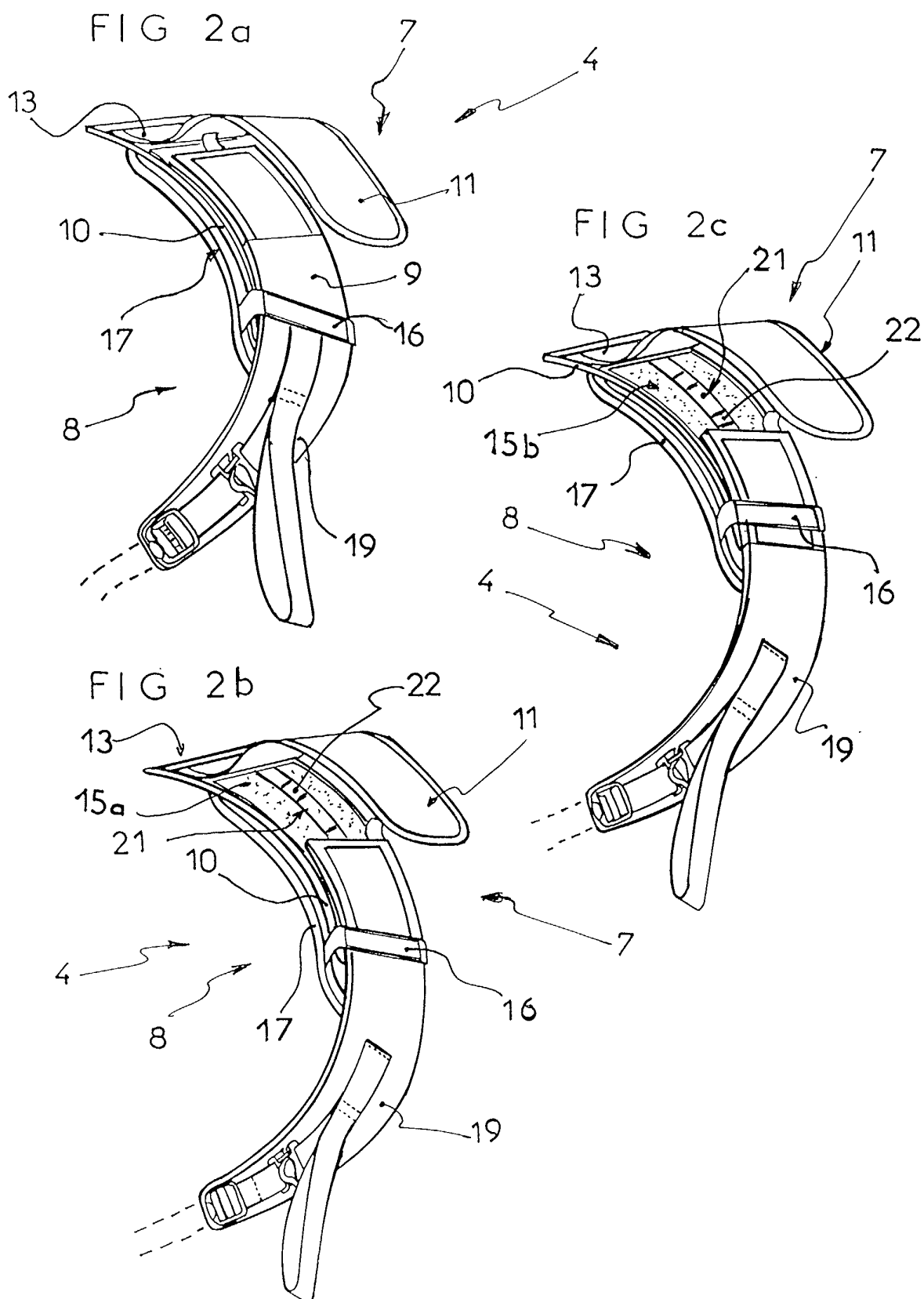
45

50

55

FIG 1





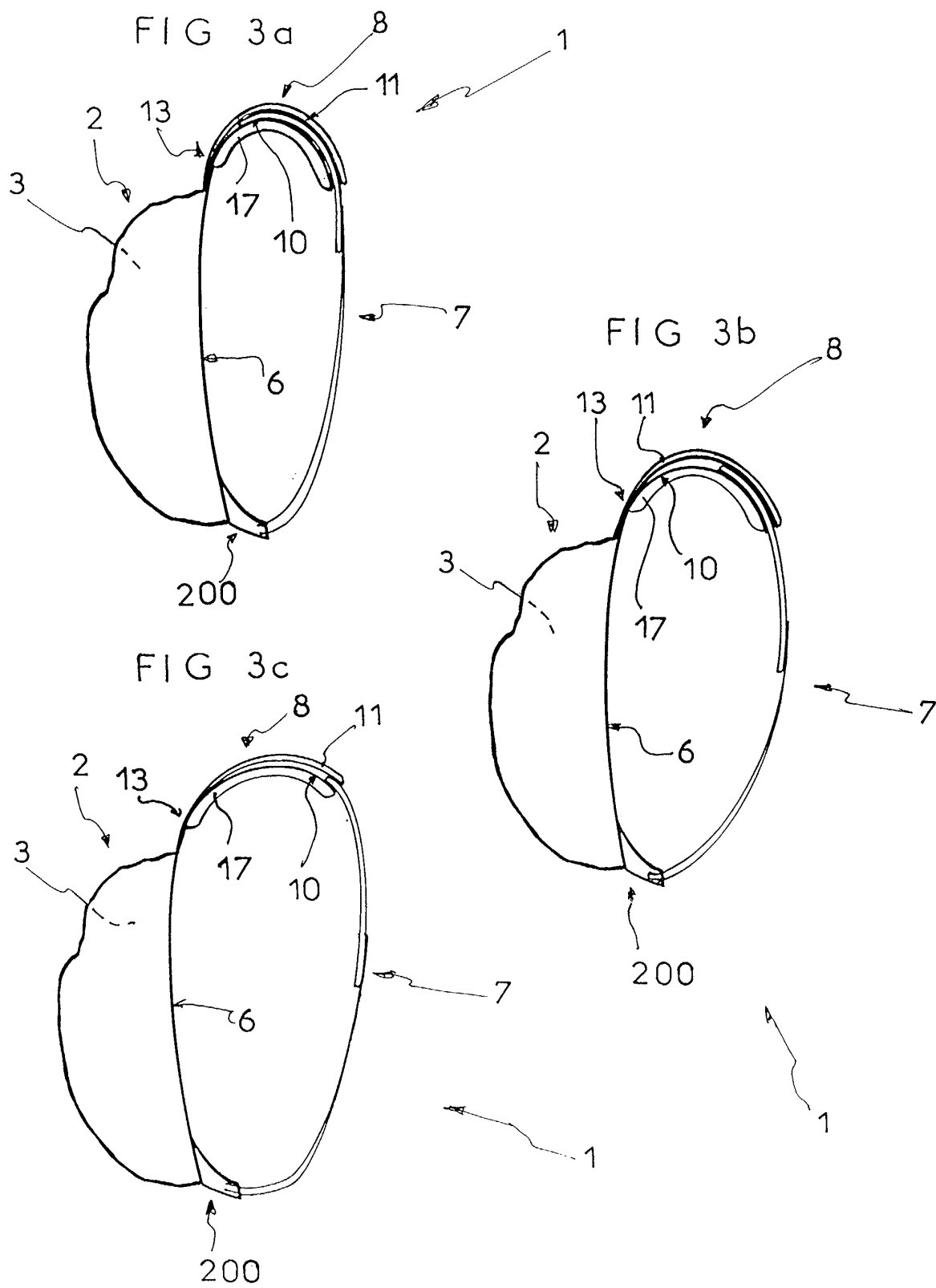


FIG 4

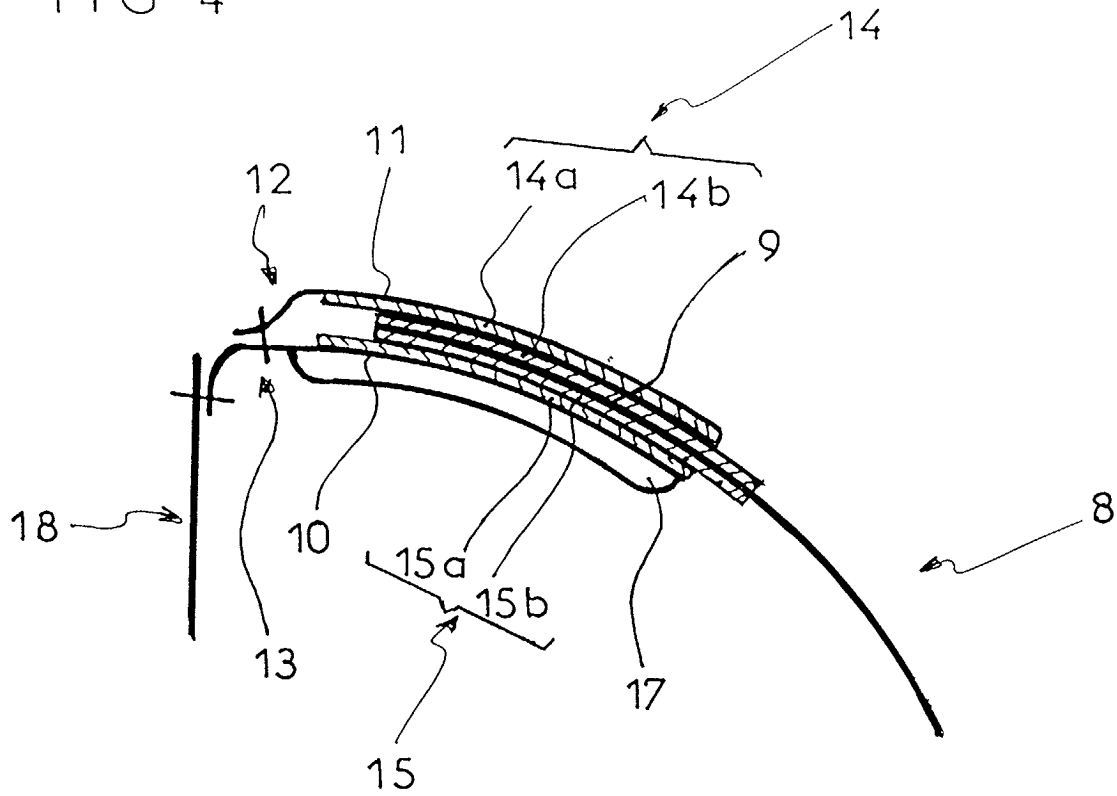
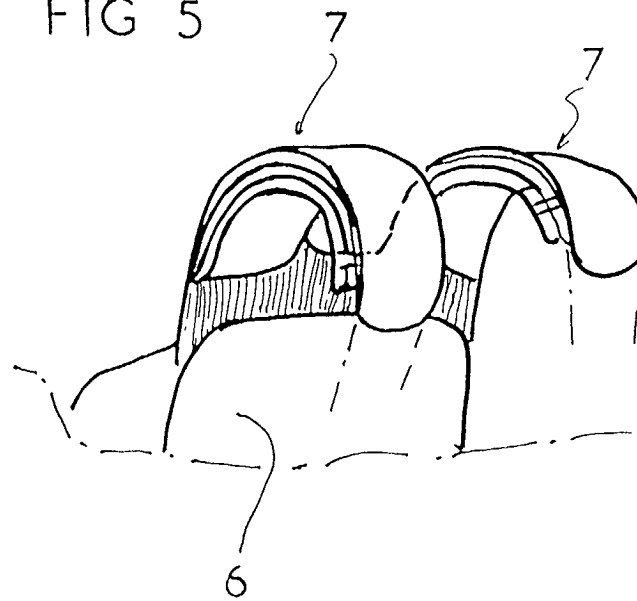


FIG 5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 01 41 0162

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	FR 2 660 173 A (LAFUMA SA) 4 octobre 1991 (1991-10-04) * abrégé *	1-3	A45F3/04
Y	----	4,5	
X	DE 198 36 772 A (BERGHAUS LTD) 18 février 1999 (1999-02-18) * colonne 3, ligne 12 - ligne 17 * * figure 5 *	1,2	
X	US 5 890 640 A (THOMPSON JESSE B) 6 avril 1999 (1999-04-06) * figure 2 * * colonne 3, ligne 52 - colonne 4, ligne 6 *	1,2	
Y	US 5 431 317 A (KLIOT EUGENE) 11 juillet 1995 (1995-07-11) * figures 7-10 * * colonne 4, ligne 62 - ligne 67 *	4,5	
A	----	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
A	US 3 902 640 A (GEIBEN JOHN J) 2 septembre 1975 (1975-09-02) * figure 1 * * colonne 5, ligne 34 *	5	A45F
A	US 5 240 159 A (GREGORY WAYNE B) 31 août 1993 (1993-08-31) * figures 2,4 * * colonne 2, ligne 52 - colonne 3, ligne 2 *	4	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 15 avril 2002	Examineur Zetzsche, B
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03/02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 41 0162

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-04-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2660173	A	04-10-1991	FR 2660173 A1	04-10-1991
DE 19836772	A	18-02-1999	DE 19836772 A1	18-02-1999
			GB 2328147 A , B	17-02-1999
			NO 983733 A	15-02-1999
US 5890640	A	06-04-1999	AU 3900297 A	06-03-1998
			DE 19781909 C2	03-01-2002
			DE 19781909 T0	01-07-1999
			WO 9806297 A1	19-02-1998
US 5431317	A	11-07-1995	US 5415332 A	16-05-1995
			CA 2141723 A1	25-08-1995
			EP 0669090 A1	30-08-1995
US 3902640	A	02-09-1975	AUCUN	
US 5240159	A	31-08-1993	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82